

**PROCES-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2023  
BLANDOUET – SAINT JEAN**

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Patrick COUSIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mai 2023

**PRESENTS** : M. Rémi BEAUPIED, M Jean-Claude BOUGEANT, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVEAU, M. Patrick COUSIN, Mme Viviane DECAT, Mme Nadège GENESLAY, M. Olivier GOBIN, Mme Agnès GRASSIN, M. Alain LEMAITRE, ~~Mme Mélanie MARSAIS~~, Mme Annick MEZIERE, ~~Mme Gwenaëlle ROBINO~~, M. Philippe WAROT et M. Matthieu WATTEAU.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Alain LEMAITRE, Mme Mélanie MARSAIS et Mme Gwenaëlle ROBINO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Christophe BRUNEAU

Approbation du compte rendu du 30 mars 2023 à l'unanimité

**N°1 : Redevance d'occupation du domaine public année 2023 - Orange**

Conformément aux articles L2333-84, R2333-105 et R2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de chez Orange.

Voici le détail :

Communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)	Emprise au sol (armoire) m <sup>2</sup>
Saint Jean Sur Erve	24.319 kms	4.024 kms	0.50 m <sup>2</sup>
Blandouet	8.394 kms	0.387 kms	0.50 m <sup>2</sup>
	32.713 kms	4.411 kms	1.00 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>32.713 x 62.60 = 2 047.83</b>	<b>4.411 x 49.95 = 207.10</b>	<b>1 x 31.30 = 31.30</b>
		<b>2 286.23 €</b>	

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12    Abstention :    Contre :    Pour : 12

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le versement de la somme de 2 286.23 €

**N°2 : Redevance d'occupation du domaine public année 2023 - Enedis**

Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de l'électricité.

Pour l'année 2023 le montant de cette redevance s'élève à 234 € pour la commune de BLANDOUET – SAINT JEAN.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** le versement de 234 € par ENEDIS

### **N°3 : Tarifs cantine, garderie et atelier créatif 2023 - 2024**

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de la cantine, garderie et les ateliers créatifs pour la rentrée de septembre 2023

Voici les propositions pour 2023/2024

		<b>2022/2023</b>	<b>2023/2024</b>
<b>CANTINE</b>	Enfant	3.30 €	3.40 €
	Adulte	6.30 €	6.50 €
	Personnel	3.15 €	3.40 €
	Stagiaire	4.75 €	5.00 €
<b>GARDERIE</b>	Décompte par ½ heure	1.45 €	1.55 €
<b>ATELIER CREATIF</b>	Par activité et par enfant	2.00 €	2.50 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** les tarifs ci-dessus pour la rentrée scolaire 2023/2024

### **N°4 : Tarifs des locations des salles – année 2024**

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs des locations des salles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

<b>Salle socioculturelle de Saint Jean Sur Erve</b>	<b>Année 2024</b>
Vin d'honneur	90 €
Concours de cartes, théâtre, arbre de Noël, bal	115 €
Habitant de la commune pour 1 week-end	300 €
Habitant hors commune pour 1 week-end	360 €
En cas de dégradation, une facture sera envoyée en fonction des dégâts occasionnés	
Ménage (si salle n'est pas rendue propre)	100 €
<b>Salle des associations de Saint Jean Sur Erve</b>	<b>Année 2024</b>
Vin d'honneur	45 €
Réunion ou formation ½ journée	30 €
Réunion ou formation 1 journée	50 €
Habitant de la commune pour 1 week-end	110 €
Habitant hors commune pour 1 week-end	170 €
En cas de dégradation, une facture sera envoyée en fonction des dégâts occasionnés	
Ménage (si salle n'est pas rendue propre)	100 €

<b>Salle Perrine Dugué de Blandouet</b>	<b>Année 2024</b>
Vin d'honneur	45 €
Réunion ou formation ½ journée	30 €
Réunion ou formation 1 journée	50 €
Habitant de la commune pour 1 week-end	110 €
Habitant hors de la commune pour 1 week-end	170 €
Ménage (si salle n'est pas rendue propre)	100 €
En cas de dégradation, une facture sera envoyée en fonction des dégâts occasionnés	
<b>Salle Roger Melot du plan d'eau de Blandouet</b>	<b>Année 2024</b>
Période estivale	60 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE les tarifs ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

#### **N°5 : Loyer 4 Rue de la Poterie, studio, Saint Jean Sur Erve**

Monsieur le Maire informe que le logement sis 4 Rue de la Poterie, Saint Jean Sur Erve est bientôt disponible à la location. Il convient de fixer le montant du loyer. M. le Maire propose 200 € par mois.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le conseil municipal,

- **FIXE** le montant du loyer à 200 € par mois

#### **N°6 : Loyer 9 Rue de la Poterie, studio, Saint Jean Sur Erve**

Monsieur le Maire informe que le logement sis 9 Rue de la Poterie, Saint Jean Sur Erve est bientôt disponible à la location. Il convient de fixer le montant du loyer. M. le Maire propose 350 € par mois.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le conseil municipal,

- **FIXE** le montant du loyer à 350 € par mois

#### **N°7 : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57**

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 27.

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis comptable public en date du 24 avril 2023 pour l'application du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Blandouet – Saint Jean au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le Conseil Municipal, décide

- **D'ADOPTER**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57
- **DE PRECISER** que la nomenclature s'appliquera aux budgets suivants :  
**Commune et lotissement**

- Que l'amortissement obligatoire ou sur option.....
- que les durées d'amortissement suivant la réglementation seront celles du bien subventionnés ou à défaut 5 ans pour les subventions concernant les biens meubles et de 15 ans pour les subventions concernant des biens immeubles ou réseaux ;
- que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif ;
- de maintenir le vote des budgets par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans sa totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;
- d'autoriser M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**N°8 : Devis : peinture salle coworking – 11 Rue de la Poterie**

M. le Maire présente les devis concernant la peinture pour la future salle coworking

<b>Entreprise MARCHAND</b>			
<b>Protection</b>	1	120.97	120.97
<b>Plafond</b> : lavage, rebouchage, ponçage, application deux couches de peinture	28.15 m <sup>2</sup>	18.87	531.32
<b>Murs</b> : lessivage, ratissage, ponçage, impression, application deux couches (incrustation de bandes géométriques)	71.76 m <sup>2</sup>	34.22	2 455.85
<b>Boiseries</b> : lessivage, rebouchage, ponçage, application deux couches (5 faces de portes)	5.57 m <sup>2</sup>	32.07	178..67
<b>Sol lames pvc</b> : nettoyage du support, fixateur, ragréage, fourniture et pose de dalles en revêtement PVC	4.98 m <sup>2</sup>	80.45	401.19
<b>Gestion, évacuation et traitement des déchets</b>	1	26.52	26.52
		<b>TOTAL HT</b>	<b>3 713.81 €</b>
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 456.57 €</b>

<b>Entreprise MONTSURS DECORS</b>			
<b>Pièce principale</b>			
<b>Plafond</b> : lavage, rebouchage, ponçage, application deux couches de peinture	25.82 m <sup>2</sup>	17.91	462.44
<b>Murs</b> : lessivage, ratissage, ponçage, impression, application deux couches (incrustation de bandes géométriques) si dépose de la toile existante	56.98 m <sup>2</sup>	49.03	2 793.73

<b>Murs</b> : lessivage, ratissage, ponçage, impression, application deux couches (incrustation de bandes géométriques) si non dépose de la toile existante Pièce principale		21.39	1 218.80
<b>Boiseries</b> : lessivage, rebouchage, ponçage, application deux couches (5 faces de portes)	3.40 m <sup>2</sup>	33.73	114.68
<b>Coin toilette</b>			
<b>Plafond</b>	3.35 m <sup>2</sup>	17.91	60.00
<b>Murs</b>	14.17 m <sup>2</sup>	36.60	518.62
<b>Boiseries</b>	3.40 m <sup>2</sup>	33.73	114.68
			<b>4 064.15 €</b>
			<b>4 876.98 €</b>
Si on ne dépose pas l'ancienne toile de verre			<b>2 489.22 €</b>
			<b>2 987.06 €</b>
<b>Sol lames pvc</b> : nettoyage du support, fixateur, ragréage, fourniture et pose de dalles en revêtement PVC	5 m <sup>2</sup>	53.83	269.15 € ht 322.98 € ttc
Total peinture avec dépose toile + sol			<b>5 199.99 €</b>
Total peinture sans dépose toile + sol			<b>3 310.04 €</b>

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le devis de Monsûrs décors pour un montant de 2 489.22 € ht

#### **N°9 : Devis : Menuiseries salle coworking, 11 Rue de la Poterie, Saint Jean Sur Erve**

L'entreprise GITEAU a répondu à la demande

Choix 1) Porte d'entrée vitrée 1 vantail (partie basse, pvc blanc et partie haute vitre)	1 611.13 €
Choix 2) Porte d'entrée vitrée complètement	1 581.71 €
Fenêtre 500 x 450	336.78 €
Pose porte d'entrée	390.00 €
Pose châssis 1 ou 2 vantaux	190.00 €
Gestion, évacuation et traitement des déchets	0.75 €
Prix ht en prenant la porte choix 1	<b>2 528.66 €</b>
Prix ht en prenant la porte choix 2	<b>2 499.24 €</b>

Le Conseil Municipal met en attente pour le moment le devis.

**N°10 : Mission complète pour la transformation d'une ancienne école en Maison des Assistantes Maternelles**

La commune a demandé à 4 architectes le 28 mars 2023 par courrier, 2 architectes ont répondu  
Prévision du coût ht 140 000 € - 150 000 € ht  
Mme VASPART de Mayenne (Architecture Accessible)

<b><u>Phase conception</u></b>	
Maquette numérique 3D et texturée de l'existant	600.00
Esquisse du projet	1 100.00
Estimation du coût des travaux	500.00
<b><u>Permis de construire et DACEM</u></b>	
Avant-projet	400.00
Permis de construire	500.00
Elaboration du dossier demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP	500.00
<b><u>Préparation du chantier</u></b>	
Dossier de consultation des entreprises	1 500.00
Assistance passation contrat de travaux	300.00
<b><u>Exécution du chantier</u></b>	
Suivi de chantier	5 000.00
Assistance aux opérations de réception	500.00
	<b>TOTAL HT 10 900.00 €</b>
	<b>TOTAL TTC 13 080.00 €</b>

**A3 Architecture de Laval**

Esquisse / relevé	1 890.00
A.P.S (études avant-projet sommaire)	1 120.00
A.P.D (études avant-projet définitif)	2 590.00
PROJET	3 080.00
A.C.T (assistance passation contrat de travaux)	560.00
VISA	560.00
D.E.T	3 500.00
A.O.R (assistance aux opérations de réception)	420.00
	<b>13 720.00 €</b>
	<b>16 464.00 €</b>

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de Architecture Accessible de Mme Aude VASPART pour un montant de 10 900 € ht soit 13 080.00 € ttc.

**N°11 : Demande de subvention : Fonds de concours pour la requalification de la rue du moulin et la route de Saint Pierre incluant la place de l'Eglise**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 novembre 2019 adoptant le règlement d'attribution des fonds de soutien aux investissements des communes aux communes membres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 septembre 2020 validant la modification du règlement de fonds de concours ;

Vu le projet adopté par le conseil municipal pour la requalification de la rue du Moulin et la route de Saint Pierre incluant la place de l'Eglise

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité d'obtenir le fonds de concours auprès de la communauté de communes des Coëvrons pour une enveloppe de 27 258.00 €

Voici le plan de financement :

		Subventions à solliciter	
Travaux	235 000.00 € ht	Fonds de concours	27 258.00 €
Maître d'oeuvre	26 000.00 € ht	Amende de police	10 000.00 €
		DETR 2024	60 000.00 €
		Contrat du territoire	10 605.00 €
		Autofinancement ou emprunt	153 137 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>261 000.00 € ht</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>261 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'approuver le projet de la requalification de la rue du Moulin et de la route de Saint Pierre incluant la place de l'Eglise
- **SOLLICITE** la subvention du Fonds de concours auprès de la communauté de commune des coëvrons pour ce projet d'un montant de 27 258 €
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus

#### **N°12 : Prix du m<sup>2</sup> de la parcelle AB 125**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a lieu d'acquérir une partie de la parcelle AB 125 afin de réaliser les travaux d'aménagement de la route de st pierre et la rue du Moulin ainsi que la création d'un parking. La parcelle AB 125 appartient à M. CHAUVEAU Louis.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTe** d'acheter du terrain au prix de 2.5 € ttc le m<sup>2</sup> auprès de M. CHAUVEAU
- **DECIDE** de demander à un géomètre de border le terrain au frais de la commune
- **AUTORISE** M. le Maire, Mme le Maire délégué ou à un adjoint de signer tous les documents afférents au dossier

#### **N°13 : Réalisation d'un emprunt**

M. le Maire propose au conseil municipal de demander aux banques pour réaliser un emprunt pour l'aménagement de la rue du Moulin et route de st Pierre ainsi que la MAM

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12 Abstention : Contre : Pour : 12

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTe** de contracter un emprunt pour un montant de 220 000 €

### Questions diverses

- Compte rendu des dernières réunions avec les jeunes
- Questionnaire à remplir concernant le centre trait d'union à Evron par les élus et les habitants
- Réunion Maires Adjoint le jeudi 29 juin 2023 à 10h30
- Réunion conseil municipal le jeudi 6 juillet 2023 à 20h30

**Fin de la séance**

**Signature du secrétaire de séance**



**Signature du Maire**

